

Subventions d'accompagnement Déclic

Lignes directrices

Grâce à la générosité des donateurs, la Fiducie nationale est heureuse d'offrir aux communautés, pendant une durée limitée, la chance de recevoir une subvention d'accompagnement Déclic.

Les subventions d'accompagnement du programme Déclic rapprochant des groupes et les spécialistes dont ils ont besoin pour recevoir des conseils à point sur des nouveaux modèles de production de revenues, des stratégies d'engagement communautaire, la planification des affaires, le développement de partenariats, le financement, le marketing et le plaidoyer. Jusqu'à cinq subventions d'accompagnement sont disponibles.

Du nouveau pour l'automne 2019!

Nous sommes heureux de réserver une subvention d'accompagnement Déclic à un *Lieux Passeport* de la Fiducie nationale dans le cadre de notre engagement continu à entretenir ce réseau de destinations historiques spéciales. Pour en savoir plus à propos des Lieux Passeport, rendez-vous à :

http://fiducienationalecanada.ca/lieuxpasseport

Voici ce que vous devez savoir :

- Jusqu'à cinq (5) bourses sont disponibles dans les catégories énumérées ci-dessous. Le formulaire de demande est disponible ici.
- 2. Le coaching constituera une combinaison de l'un des éléments suivants: téléformation, conseils individuels, activités / exercices de groupe et examen et rétroaction des matériaux et des canaux de communication.
- 3. Les sessions de coaching seront offertes à distance. Les sessions en personne seront offertes quand possible.
- 4. Le coaching aura lieu entre décembre 2019 et mars 2020, et se compose de 8 à 14 heures de coaching, impliquant généralement deux entraîneurs de Déclic. Les heures de coaching sont typiquement dans la forme de coaching direct (réunions et discussions). Cependant, parfois, les heures de coaching seront utilisées pour la révision et vérification de matériaux.

Les demandes doivent être déposées au plus tard le 28 novembre 2019 à 23 h 59 (HE).

Les subventions de cette année relèvent des catégories suivantes :

- (A) Financement (par exemple, un organisme voué au patrimoine a besoin d'aide pour réviser un plan d'activités de financement, une stratégie de sensibilisation des donateurs ou un projet de campagne de sociofinancement)
- (B) Production de revenus (par exemple, un groupe communautaire cherche des conseils sur le démarrage d'une nouvelle activité qui apportera des revenus pour un site historique)
- (C) Commandites (par exemple, un organisme local voué au patrimoine voudrait savoir comment mener à bien des stratégies de commandite d'un événement ou d'un projet)

- (D) Planification d'affaires (par exemple, un groupe de bénévoles a besoin d'aide pour rédiger un plan d'entreprise en vue d'acheter un site historique)
- **(E) Marketing et communications** (par exemple, un organisme voué au patrimoine voudrait des recommandations pour développer des messages clés, raconter une histoire fascinante à propos de leur lieu, ou développer de nouvelles stratégies de marketing)
- **(F) Plaidoyer** (par exemple, un organisme voué au patrimoine voudrait des conseils afin d'attirer le profil et le soutien au niveau local pour sauver un lieu historique)

Admissibilité:

Les organisations qui présentent une demande doivent :

- Être un organisme de bienfaisance enregistré, un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif ou d'une législation provinciale ou territoriale équivalente, ou un gouvernement de Premières nations, métis ou inuit au Canada. La Fiducie nationale accordera la priorité aux petites organisations dirigées par des bénévoles et/ou les organisations avec moins de trois employés à temps plein. Cependant, les organisations avec un personnel plus nombreux sont parfois approuvées. La Fiducie nationale peut également envisager des projets menés par des administrations municipales dans de petites communautés rurales ou isolées.
- Être propriétaire ou locataire d'un lieu historique ou cherchant activement à le devenir, ou être activement engagé dans la direction de la programmation, des opérations ou de la collecte de fonds pour un lieu patrimonial appartenant à d'autres. Dans les deux cas, la demande doit clairement indiquer l'impact de la subvention d'accompagnement sur un lieu historique spécifique.
- Être en mesure de mettre à profit une subvention d'accompagnement (c'est-à-dire, a déjà commencé à travailler à un projet; a déjà affecté des ressources au projet; et / ou ses dirigeants ont souscrit au projet).

Veuillez noter : les anciens bénéficiaires d'une subvention d'accompagnement du programme Déclic peuvent reposer leur candidature un an après l'achèvement de leur subvention.

Si votre organisation et votre projet répondent à ces critères, veuillez remplir <u>le formulaire</u>.

Veuillez noter que ces subventions (d'une valeur estimée de 3 000 \$ à 5 000 \$ chaque) seront accordées sous la forme de temps seulement. Aucun fonds actuel ne sera fourni.

Les subventions d'accompagnement du programme Déclic rapprochent des groupes communautaires et des spécialistes de la régénération. Ensemble, ils trouvent des solutions qui sauveront et renouvelleront leurs lieux historiques. Le programme Déclic fait partie du programme Régénéraction de la Fiducie nationale.

Régénéraction aide les personnes passionnées et dévouées qui s'efforcent de sauver et de rénover de magnifiques lieux patrimoniaux partout au pays. Rendez-vous à www.régénéraction.ca pour des outils, des conseils ainsi que des possibilités de formation et d'encadrement pour aider les organisations à accroître la vitalité de leur lieu patrimonial.

